

*Loi anti-inflation*

## LES VÉHICULES AUTOMOBILES MUS À L'ÉLECTRICITÉ

Question n° 2972—**M. Robinson:**

1. Des sociétés canadiennes sont-elles en train de mettre au point des véhicules automobiles mus à l'électricité et, dans l'affirmative, quelles sont leurs chances de succès?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention d'encourager ces recherches par une aide financière, en vue de réduire les problèmes de pollution et d'énergie?

**M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce):** 1. Plusieurs sociétés canadiennes poursuivent des recherches en vue de la mise au point de véhicules automobiles mus à l'électricité; ces travaux sont à divers stades d'avancement. Cependant, jusqu'à présent aucune société n'a atteint le stade de la production et il est impossible de déterminer leur acceptabilité commerciale.

2. Oui. le gouvernement encourage de telles recherches par les programmes de stimulation existants.

[Français]

**M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient réservées.

**M. l'Orateur:** Les autres questions sont-elles réservées?

**Des voix:** D'accord.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI ANTI-INFLATION

#### MESURE PRÉVOYANT LA RESTRICTION DES MARGES BÉNÉFICIAIRES, DES PRIX, DES DIVIDENDES ET DES RÉMUNÉRATIONS

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances)** propose: Que le bill C-73, tendant à restreindre les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur l'Orateur, nous avons procédé à une étude approfondie de cette question au début de la semaine lorsque nous avons examiné la situation économique; une grande partie de ce qui se devait dire à l'étape de la deuxième lecture a déjà été dit, de sorte que je ne reviendrai pas là-dessus. Je préfère aborder un certain nombre de questions soulevées au cours du débat par des députés de l'opposition et au cours des périodes des questions qui ont suivi, ainsi que certaines questions intéressant la collectivité. J'examinerai également quelques aspects particuliers du bill qui me semblent en l'occurrence tout à fait pertinents.

Je commencerai par rappeler à la Chambre que, bien que nous traitions actuellement d'un aspect particulier du programme, la demande d'appui au programme d'offensive contre l'inflation présentée par le gouvernement ne concerne pas seulement un groupe en particulier, mais l'ensemble de la société. Le programme se fonde sur l'espoir qu'il existe chez les Canadiens un sentiment de justice dans le partage des ressources de notre société et que chacun, sans distinction de revenu, de profession est prêt à

[M. Roy (Laval).]

reconnaître qu'il a le devoir de modérer ses exigences vis-à-vis la société.

Cela dit, cependant, je reconnais bien volontiers que ceux qui occupent en particulier les derniers échelons de l'échelle des revenus sont le moins en mesure de faire des revendications de ce genre et le moins bien placés pour protéger leur revenu de l'inflation que nous avons connue ces dernières années. Ce que par conséquent nous nous proposons de faire par le bill à l'étude, c'est de nous en prendre aux gros bonnets, à ceux qui ont du bien au soleil—les propriétaires immobiliers, les propriétaires de maisons de rapport—aux grandes sociétés, aux syndicats puissants au cas où l'un ou l'autre de ces groupes, contrairement à cet esprit de justice, chercherait à tirer de l'économie plus qu'il n'est raisonnable par rapport aux revendications de l'ensemble de la société.

L'objet de ce bill est d'habiliter la commission anti-inflation, dans le cas d'exigences de ce genre, à tenter de persuader ceux qui les formulent de les modérer, et à tenter de les convaincre, s'ils ne le font pas, que la loi sera appliquée, et, dans les cas extrêmes, s'ils refusent encore de s'y soumettre, à appliquer la loi. Ce qu'il faut comprendre—et c'est ce que doit reconnaître chacun de ceux qui participent au présent débat, car c'est ce qui est fondamental pour celui dont nous sommes responsables, le citoyen qui est au bas de l'échelle salariale—c'est que si ceux qui ont la main prête essaient toujours d'obtenir davantage lors de la négociation de leurs conventions collectives, il en restera d'autant moins pour le Canadien à revenu moyen. C'est pourquoi nous croyons avoir besoin de ce pouvoir pour protéger ce groupe de citoyens.

• (1210)

Les retraités et les personnes à revenus fixes, les travailleurs non syndiqués—en d'autres termes, les gagne-petit—ne sont pas défavorisés par ce bill, contrairement à ce que l'on a dit dans certains milieux. Ils sont les principaux bénéficiaires de ce programme et de ce bill.

Le bill admet que la collectivité comprend des groupes de personnes qui sont davantage favorisées. Nous demandons à ces personnes de nous aider à atteindre notre objectif. Je le répète, les dispositions relatives à l'application de la loi prévoient que si les puissants refusent de nous accorder leur appui, s'ils refusent de collaborer, et j'espère que ce ne sera pas le cas, nous pouvons avoir recours aux dispositions du projet de loi.

Lors du précédent débat, on a fait allusion à la remarquable déclaration que le gouverneur de la Banque du Canada a fait il y a quelques semaines sur l'importante question de l'inflation, ainsi qu'à la position prise par les dirigeants du Congrès du travail du Canada et d'autres chefs ouvriers. Comme ils l'ont répété à plusieurs reprises, l'inflation que nous connaissons au Canada n'est pas l'œuvre des travailleurs.

Je tiens à faire remarquer que le gouvernement, dans les propositions qu'il a mises de l'avant pour corriger la situation actuelle, laquelle situation ne date pas d'aujourd'hui mais remonte à près de deux ans, reconnaît la véracité des propos du gouverneur de la Banque et des dirigeants ouvriers. Nous avons reconnu que l'inflation au Canada, comme dans bien d'autres pays, avait été provoquée par l'augmentation des coûts réels. Cela s'explique du fait de notre économie ouverte et du nombre considérable de biens que nous importons.

La situation est attribuable en particulier à la hausse du prix des aliments qui s'est manifestée non seulement au Canada mais dans le monde entier. Elle est en outre